

## Annexe 2 C

### **SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS PLURIANNUEL « Années 2021 à 2051 ».**

Le schéma directeur des investissements (désigné ci-après « schéma directeur » ou « SDI ») couvre la durée du contrat de concession, soit 30 années. Il correspond à une vision de long terme des évolutions du réseau sur le territoire de la concession; il porte sur les priorités d'investissements respectives du gestionnaire du réseau de distribution et de l'autorité concédante dans le respect de la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux définie par le cahier des charges.

Il a été établi à partir d'un diagnostic du réseau (cf. annexe 2B) partagé entre le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante.

Il décrit les principales évolutions du réseau projetées sur le territoire de la concession, notamment pour répondre aux besoins de renouvellement des ouvrages et de développement du réseau, pour permettre d'accueillir des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et pour assurer la sécurisation du réseau.

Le schéma directeur propose une vision technique à moyen ou long terme, de ce fait non valorisée en unité monétaire, des évolutions envisagées sur le réseau.

Les orientations du schéma directeur des investissements (SDI) sont décrites ci-après et s'appuient sur des ambitions pour lesquelles des valeurs repères et des leviers sont identifiés.

Les deux parties conviennent de retenir, pour le schéma directeur de la concession, les orientations majeures suivantes :

- **Maintenir à son niveau actuel la qualité de l'électricité distribuée (critère B Hix hors RTE et % de CMA), sur le département de la Saône-et-Loire, tout en traitant les territoires les plus en écart. Les leviers sont :**
  - Amélioration de la résilience des réseaux HTA aériens face aux aléas climatiques, par une sécurisation des ouvrages (Politique PAC)
  - Fiabilisation et maintien en condition opérationnelle des réseaux aériens HTA, combinant rénovation programmée et renouvellement ciblé sur les portions incidentogènes.

- Renouvellement des câbles souterrains HTA et BT incidentogènes (câble Papier Imprégné et Neutre Périphérique)
  - Renouvellement des réseaux fils nus BT incidentogènes
- **Développer les réseaux électriques de demain, pour accueillir les nouveaux usages, accompagner le développement du territoire et la transition énergétique. Les leviers sont :**
- Renforcement des réseaux HTA et BT en fonction de l'émergence des projets et dans le respect de la loi SRU et des S3REnR
  - Intégration des nouvelles technologies dans l'exploitation et le développement des réseaux (smart grids)
  - Prise en compte des nouveaux usages de l'électricité : Mobilité Électrique, EnR, Autoconsommation

Dans le cadre de ce SDI les parties conviennent de définir les indicateurs énumérés ci-dessous :

- Critère B – HIX et hors RTE moyenné sur les 4 dernières années
- Critère B à la maille communale
- Fichiers des départs HTA et BT prioritaires
- % de clients mal alimentés

Ces indicateurs sont suivis annuellement.

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs repères pour le schéma directeur à 30 ans</b>
<b>Critère B – HIX hors RTE moyenné sur les 4 dernières années</b>	<b>Inférieur ou égal à 60 min</b>
<b>Critère B à la maille communale - Fichiers des départs HTA et BT prioritaires</b>	<b>Prise en compte des communes en écart et des ouvrages prioritaires pour l'établissement des PPI successifs</b>
<b>% de clients mal alimentés (tenue de tension)</b>	<b>Respect des exigences du décret qualité en visant le maintien du niveau actuel, à méthode de mesure inchangée</b>

Des valeurs repères associées aux différents leviers permettent d'élaborer et d'orienter les investissements sur le réseau, les parties devant mobiliser les moyens nécessaires dans les PPI successifs.

**Ambition 1** : Maintenir à son niveau actuel la qualité de l'électricité distribuée (**critère B Hix hors RTE et % de CMA**), sur le département de la Saône-et-Loire tout en traitant les territoires les plus en écart.

<b>Leviers à mettre en œuvre</b>	<b>Valeurs repère pour le schéma directeur à 30 ans</b>
Résilience du réseau aérien HTA face aux aléas climatiques	37 km.
Fiabilisation des réseaux HTA aériens	1800 km : Traitement en « Rénovation Programmée » ou par renouvellement de réseau aérien identifié comme prioritaires
Résorption de câbles HTA souterrains incidentogènes (CPI)	70 km (a minima) avec tracé à l'identique
Résorption de câbles BT souterrains incidentogènes	33 km prioritaires (=50% du stock) avec tracé à l'identique
Résorption de fils nus BT incidentogènes en zones urbaines	150 km (=50% du stock urbain) dont la totalité des FSA (FSA=51km); remplacement en torsadé

**Ambition n°2** : Développer les réseaux électriques de demain pour accueillir les nouveaux usages, accompagner le développement du territoire et la transition énergétique

<b>Leviers à mettre en œuvre</b>	<b>Valeurs repère pour le schéma directeur à 30 ans</b>
<p>Développer la technologie SMART GRIDS au service de la modernisation de l'exploitation des réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement par automatisation (Organe Manœuvre Télécommandé) des 82 poches identifiées</li> <li>- Equipement de détecteurs de défaut sur concentrateur (DD-K) sur les postes HTA/BT identifiés comme point de première intervention prioritaire</li> </ul>
<p>Renforcement pour accompagner le développement du territoire et l'insertion des EnR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le seuil de tenue de tension du décret qualité</li> </ul>